

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2023](#) >
- Tout savoir sur l'indexation des salaires 2024

Tout savoir sur l'indexation des salaires 2024

Catégorie

Actualité

Publication

21/12/2023

Tout savoir sur l'indexation des salaires 2024

En tant qu'entrepreneur, vous êtes attentif au maintien de la compétitivité de votre entreprise. La variation permanente des prix des biens et des services représente une donnée importante à surveiller parce qu'elle a un impact direct sur l'indexation des salaires.

Notre expertise vous permet d'anticiper les impacts de moments de forte inflation sur vos budgets et la rémunération de vos travailleurs.

L'inflation et l'indexation, c'est quoi ?

L'inflation représente l'augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie. Elle affecte le coût de la vie, l'investissement et le pouvoir d'achat de vos employés et ouvriers.

L'indexation des salaires est une stratégie permettant d'ajuster les salaires en fonction de l'inflation. Cela

garantit que vos travailleurs maintiennent leur pouvoir d'achat réel malgré l'augmentation des prix. En tant que chef d'entreprise, il est essentiel de surveiller l'inflation, de prévoir des ajustements salariaux appropriés grâce à l'indexation, et de maîtriser ces facteurs qui affectent vos coûts de main-d'œuvre et la compétitivité de votre entreprise. Ne sous-estimez pas leur impact sur votre activité et anticipez-en les effets !

Indexation des salaires en 2023

Quel que soit le système d'indexation prévu par votre secteur, cette inflation aura un impact sur vos coûts salariaux.

L'inflation s'élève à 0,76 % en novembre (alors qu'elle était de 0,36 % en octobre). Cette inflation a une influence directe sur l'évolution de l'indice santé et de l'indice des prix à la consommation (les bases de calcul pour l'indexation des salaires). L'évolution de ces indices est étroitement liée à l'actualité nationale et internationale. La guerre en Ukraine, la relance économique post covid-19 ainsi que les mesures prises au niveau européen et au niveau belge concernant les coûts énergétiques sont autant d'aspect qui ont eu un impact sur l'inflation. La tendance actuelle est à une modération de l'inflation.

Les prévisions futures reprises ci-dessous sont établies sur la base des prévisions du Bureau du plan de ce début décembre.

Dépassements de l'indice pivot à répétition

Au cours de l'année 2022, nous avons dénombré 5 dépassements de l'indice pivot, le dernier en novembre. En 2023, le seul dépassement s'est réalisé au mois d'octobre. **En 2024, on en attend pour les mois de mars et octobre.**

Chaque dépassement entraîne, notamment, l'indexation automatique de 2 % de tout le secteur non marchand.

Les 2 types d'indexation

1. L'indexation à date fixe (annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle)

Le pourcentage d'indexation est fixé en comparant l'évolution des indices depuis la dernière indexation.

2. Indexation liée au dépassement d'un indice pivot (sectoriel ou interprofessionnel)

Les salaires sont indexés dès qu'un seuil de valeur, défini à l'avance, est atteint ou dépassé. Le pourcentage d'indexation est soit fixe soit fixé en comparant l'évolution des indices depuis la dernière indexation.

Exemple d'indexation lié au dépassement d'un indice pivot :

CP	Dernière indexation	Pourcentage indexation	Estimation des prochaines indexations
201 (Commerce)	02/2023	+2%	03/2024 06/2024
202.01 (Alimentation - moyenne taille)	02/2023	+2%	03/2024 06/2024

Notre conseil : anticipez

Quelle que soit la fréquence d'indexation prévue par votre secteur, vous n'échapperez pas à une hausse des coûts salariaux. Il est donc nécessaire de prendre ce point en considération pour vos budgets salariaux 2024 et

2025.

[Source : UCM](#)

[Retour aux actualités](#)